

REGLEMENT ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DE GORET TEAM MOTORSPORT – journées piste et baptêmes duo

**Goret Team Motorsport de son nom d’enseigne est propriété de SSP Racing
dont le siège social se situe :**

45 rue des Champs de la Croix 71710 MARMAGNE

Dirigeant(s) : Mr FORT Thomas

Associé(s) : Mlle DE CAMPOS Jennifer

SIRET 00017 – APE 9311Z (gestion d’installations sportives)

Société par Actions Simplifiée au capital de 1000€ créée le 09/11/17

I | INSCRIPTIONS :

Tout d’abord allez sur notre site internet www.goret-team.fr, cliquez sur « journées piste » en passant par l’accueil du site.

1 : connectez-vous à votre compte ou créez un compte boutique

2 : informez-vous des prestations d’une journée type

3 : cliquez sur la date ou le pack choisi

4 : sélectionnez le niveau + journée dans le menu déroulant et confirmez votre niveau

5 : ajoutez au panier

6 : poursuivez vos achats ou validez le panier pour les options de paiement

7 : tous nos prix sont affichés en Euros TTC

II | MODALITES DE PAIEMENT :

1 : choisissez le mode de paiement

Par carte bancaire : paiement en ligne 100% sécurisé avec PAYPLUG

Par chèque : encaissé à réception (ordre : GORET TEAM MOTORSPORT)

Par virement : notre RIB s'affichera une fois votre commande validée, ne pas oublier d'indiquer la référence du virement « commande n° ?? » (48h à 72h de délai)

2 : validez le panier

3 : vous recevrez une confirmation de commande par mail, la commande reste alors en attente jusqu'à réception du paiement sous 24h environ pour les paiements en ligne, entre 48h et 72h pour les virements, et dès réception de votre chèque pour les règlements par chèque

4 : vous pouvez consulter l'état de votre commande sur votre compte boutique

III | VALIDATION D'INSCRIPTION :

1 : votre inscription sera effective lorsque vous aurez reçu votre validation de réservation par mail

2 : un mail de non-validation ou de relance peut vous être adressé en cas de stock insuffisant ou de non-réception de paiement

IV | FACTURE :

Vous pouvez consulter vos factures dans votre compte boutique, elles seront affichées une fois la commande validée, attention une facture ne peut être considérée comme un reçu au titre de don.

V | BON CADEAU :

1 : choisissez le type d'évènement (baptême ou roulage) et la date concernée

2 : le règlement peut être effectué par carte bancaire, chèque ou virement

3 : le bon cadeau n'est valable qu'une seule fois

4 : le bon cadeau n'est ni fractionnable, ni remboursable

5 : une fois votre bon validé vous recevez le bon cadeau chez vous pour le donner vous-même au bénéficiaire ou nous envoyons gratuitement le bon cadeau au bénéficiaire

VI | ANNULATION PAR LE PARTICIPANT :

Toute demande d'annulation peut se faire par mail ou par téléphone

1 : toute annulation 2 mois avant la date concernée se verra intégralement remboursée

2 : toute annulation survenant entre 30 et 15 jours avant la date concernée se verra remboursée sur présentation d'un justificatif médical, des frais d'annulation d'un montant de 20% de la somme totale de l'inscription seront déduits

3 : toute annulation à moins de 15 jours avant la date concernée ne sera en aucun cas remboursée, et ce quel que soit le motif (vol de la moto, perte des clés, panne de véhicule, blessure, maladie, conditions météo, etc...)

VII | ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR ou LE CIRCUIT :

1 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation avant la date prévue, dans ce cas tous les participants seront intégralement remboursés

2 : En cas de force majeure*, l'organisateur et le circuit ne seraient être tenus responsables et se réservent le droit d'annuler, de modifier ou de stopper la manifestation en cours sans aucun remboursement possible

*** sont considérés comme cas de force majeure : les intempéries telles que vent violent, brouillard épais, chute abondante de grêle, pluie ou neige, séisme, les incidents tels que panne de courant (système de sécurité HS), incendie, les restrictions par les autorités compétentes (forces de l'ordre, préfecture, fédérations, municipalité...)**

VIII | GROUPES DE NIVEAUX :

1 : pour chacune de nos manifestations, des groupes sont établis en fonction du niveau de chaque participant, ils sont établis suivant cette logique :

débutant : peu ou jamais fait de piste moyen 1 : pistard occasionnel

moyen 2 : pistard régulier pilote : pistard expérimenté/compétiteur

2 : l'organisateur se réserve le droit en cours de journée de monter/descendre de groupe un participant s'il considère sa présence dans le groupe initial non adaptée pour lui ou pour les autres.

Ou bien sur demande du participant si son cas et les conditions le permettent.

IX | DEROULEMENT DE LA JOURNEE :

1 : tous les participants devront se rendre au staff administratif pour être recensés et récupérer les éléments qui leurs sont attribués. Attention vous devez impérativement vous munir des documents originaux : permis de conduire (A) valide ou licence ou CASM.

2 : un briefing obligatoire d'une quinzaine de minutes sera donné à 8h30, nous conseillons aux participants démarrant la journée de venir équipés.

Un briefing complémentaire sera proposé pour les participants, notamment les pilotes débutants qui souhaitent de plus amples informations.

X | CONDITIONS D'ENTREE SUR LA PISTE :

1 : tous les participants sans exception devront être équipés obligatoirement d'une combinaison en cuir une ou deux pièces parfaitement reliées à la taille par une fermeture type ZIP, ou blouson + pantalon tous deux de cuir et parfaitement reliés à la taille par une fermeture type ZIP, d'un casque + visière en bon état et homologué (casques jet et modulable interdits), d'une paire de gants moto en cuir en bon état, d'une paire de bottes moto en cuir en bon état, une dorsale homologuée (moto EN 1621-2) rigide ou type gel

Seules les lunettes de vue sont autorisées. Tout autre équipement dont l'organisateur ne considère pas son homologation sera refusé.

2 : les caméras embarquées fixées sur le casque ou par le biais d'un harnais sont interdites pour des raisons de sécurité

3 : tout participant ne respectant pas ces conditions se verra refuser l'entrée sur la piste

4 : pour chaque groupe de niveau, un sticker correspondant à ce groupe sera apposé par vos soins sur l'avant de la moto, de façon visible par le commissaire à l'entrée de la piste afin de faciliter les contrôles, auquel cas votre accès à la piste se verra refusé

5 : tout participant se voyant pris à frauder (échange de stickers entre participants, vol ou copie de ceux-ci) se verra exclu de la journée sans aucun dédommagement possible

XI | LA MOTO :

1 : elle doit être d'une cylindrée supérieure à 125cm³ et se prêter à la discipline

2 : la moto et plus particulièrement les organes de sécurité tels que les freins et les pneus doivent être en bon état

3 : les optiques et feux doivent être scotchés (bris de verre), les rétroviseurs démontés ou repliés, le liquide de refroidissement si possible remplacé par de l'eau (moins gras en cas de fuite), aucune fuite d'huile ne doit être constatée, les objets sous la selle (bloque disque, U, trousse à outils, etc...) doivent être retirés

4 : l'échappement doit être soit d'origine et/ou le cas échéant ne pas dépasser les normes de bruit en vigueur (102db ou 95db suivant les circuits) et être muni d'une chicane.

XII | NORMES DE SECURITE et RESPECT D'AUTRUI :

1 : sur le paddock, pour des raisons de sécurités évidentes

- tout déplacement sur une moto moteur en marche devra se faire avec un casque et à faible allure (- de 30 km/h) en fonction du trafic et de l'environnement

- le stunt est interdit

- les animaux doivent être tenus en laisse

- les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte qui plus est responsable

- les trottinettes, ballons, skate-board, pocket-bike, dirt-bike etc... sont interdits pendant les heures d'ouverture de la piste

2 : sur la pit-lane, pour votre sécurité et celle des participants

- vitesse limitée (suivant circuit) et stunt interdit

- interdiction de la traverser en sens inverse moteur en marche

- interdiction de fumer, manger, boire, pique-niquer, etc...
- animaux interdits (même attachés)
- accès interdit aux enfants de moins de 16 ans non accompagnés d'un adulte
- barnums interdits

3 : sur la piste

- respecter les drapeaux et marquages au sol
- respecter les participants et les commissaires
- interdiction de rouler en sens inverse
- stunt interdit
- respecter les normes de bruit en vigueur (95 ou 100db suivant circuits)

XIII | NORMES DE BRUIT :

Certains circuits sont contraints d'imposer une limitation sonore dont chaque pilote doit en être informé (précisé sur la fiche d'inscription), tous les participants sans exception devront respecter cette norme de bruit le cas échéant le participant ne pourra accéder à la piste et son inscription non remboursée.

XIV | EXCLUSION :

En tant qu'organisateur, Goret Team Motorsport se réserve le droit d'exclure de ses journées toute personne ne respectant pas le présent règlement, manquant de respect ou ayant un comportement agressif envers l'organisation Goret Team Motorsport, des commissaires, et le personnel du circuit et ce sans remboursement possible.

Nous rappelons que vous êtes responsables de vos accompagnants et qu'ils sont soumis au même règlement par conséquent, en cas de non-respect de celui-ci, nous nous verrons contraints de vous exclure de la journée sans aucun remboursement.

XIV | ASSURANCE PISTE :

1 : la loi française oblige que tout véhicule à moteur soit assuré par son propriétaire, y compris les véhicules de compétition ou assimilés, prototypes ou non homologués.

2 : nos manifestations étant accessibles aux licenciés comme aux non-licenciés, la Responsabilité Civile Circuit de nos participants licenciés FFM ne vous couvre pas sur nos journées. Les autres produits de la licence (Individuelle Accident, etc.) fonctionnent cependant. Nous offrons donc l'Assurance Responsabilité Civile Circuit à tous nos participants qu'ils soient licenciés ou non.

Cette RC Circuit couvre SEULEMENT et UNIQUEMENT les dommages corporels causés à autrui.

3 : pour plus d'informations nous vous invitons à télécharger le contrat d'Assurance Piste sur notre site internet www.goret-team.fr ou directement sur le site www.assurancepiste.com

4 : vous pouvez souscrire en complément à une Assurance Individuelle Accident, facultative mais fortement conseillée pour couvrir vos dommages corporels en cas de chute qui peuvent être graves et lourds de conséquence.

- chez Assurance Piste (tarif 15€/jour) www.assurancepiste.com
- auprès de la FFM avec le Pass Circuit (tarif 38€)
- auprès d'une compagnie d'assurance

5 : vous pouvez également souscrire à une assurance annulation chez notre partenaire www.assurancepiste.com

6 : vous pouvez aussi assurer votre véhicule pour le trajet chez notre partenaire www.assurancepiste.com



a s s u r a n c e
PISTE.com

XV | DECHARGE DE RESPONSABILITE :

En m'inscrivant à une journée de roulage organisée par GORET TEAM Motorsport :

- **je m'engage à renoncer à toutes poursuites judiciaires, pénales, civiles, et administratives à l'encontre de Goret Team Motorsport, le circuit ou toute autre personne de l'organisation.**
- **je m'engage à renoncer à toutes poursuites judiciaires, pénales, civiles, et administratives à l'encontre de Mr FORT Thomas si un incident surviendrait lors de la pratique d'un baptême duo**
- **je m'engage à décharger Goret Team Motorsport et le circuit de toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident survenant à l'intérieur ou aux abords de la piste et des dommages corporels à moi-même ou aux tierces personnes participants ou non, du vol ou des dégradations de mes biens ou ceux de mes accompagnants, des dégradations de la piste et ses abords (infrastructures, box, glissières de sécurité, extincteurs...).**
- **je m'engage à régler au circuit toute facture qui me sera présentée et ce directement lors de ma présence dans l'enceinte du circuit (dégradations des infrastructures, ou utilisation de matériel tel que les extincteurs, absorbants, etc...).**
- **je m'engage à respecter rigoureusement le règlement ci-après ainsi que celui propre au circuit.**
- **je m'engage à présenter des pièces administratives (permis de conduire (A), licence, CASM) en cours de validité et originales (photocopie non valable).**
- **je m'engage à ne pas prêter mon véhicule à une personne non inscrite à la journée.**
- **je m'engage à respecter les groupes de niveaux mis en place par l'organisateur.**
- **je m'engage à présenter mes stickers d'accès à la piste.**
- **je m'engage à ne pas consommer d'alcool ou de stupéfiants dans l'enceinte du circuit.**
- **je m'engage avoir été informé par Goret Team Motorsport de l'intérêt de souscrire à une assurance Individuelle Accident auprès de Assurance Piste, la FFM ou tout autre compagnie d'assurance. En cas de refus de souscription à un contrat d'assurance Individuelle Accident je renonce à toute action judiciaire à l'encontre de Goret Team**

Motorsport en cas de dommages corporels causés à moi-même ou à autrui en cas d'accident survenant à l'intérieur ou aux abords de la piste.

- je m'engage à prendre connaissance de toutes modifications de la présente décharge ou du présent règlement apportées de plein droit par Goret Team Motorsport pour toutes raisons utiles et qui seront mises en évidence.

XVI | CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

Est considérée comme prise de connaissance et acceptation des présentes conditions générales de vente votre inscription à une de nos journées. De même, toute inscription à une journée piste ou un baptême duo vaut confirmation que vous êtes bien conscient des risques encourus et/ou liés à la pratique du sport motocycliste. La non-exactitude de tout renseignement fournis peut entraîner la rupture du présent contrat sans dédommagement possible.

XVII | NOUS CONTACTER :

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire

Par courriel : jennyzzz@hotmail.fr

Par téléphone : 06.71.61.48.39 | 07.88.29.56.85

Par courrier :

Goret Team Motorsport

45 rue des Champs de la Croix - 71710 Marmagne

